



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed MBITEL

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 12 décembre 2023
Date de publication : 22 décembre 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean- Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, GRUET Justine, PRAT Hervé, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
--	--	--

Conseillers absents ayant donné procuration

DELAINE Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, CUSSEY Laëtitia donne procuration à DOUZENEL Alexandre, JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à HERRMANN Nadine, GOMET Nicolas donne procuration à BOUTELOUP Guillaume, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé

Conseillers absents non représentés

Objet : Cession d'un terrain à la Société Civile Immobilière de Construction Vente (SCCV) Les Mesnils Pasteur – Au Pontarlier

Rapporteur : Madame Justine GRUET

Sur le site « Au Pontarlier », la Ville de Dole possède environ 10000 m² de parcelles cadastrées BR n° 47, BR n° 209 et BR n° 213, entre l'avenue Charles Laurent-Thouvery et la RD 905, situées à la limite de la sortie d'agglomération.

La Société Civile Immobilière de Construction Vente (SCCV) Les Mesnils Pasteur porte un projet de construction d'un bâtiment commun à plusieurs activités en lien avec la santé, dans le domaine médical et paramédical. L'emplacement à proximité de l'Hôpital Général Louis Pasteur ainsi que du quartier des Mesnils Pasteur et du contournement de Dole est particulièrement pertinent.

Afin de permettre à la SCCV Les Mesnils Pasteur de réaliser son projet, les parties se sont entendues sur la cession d'un terrain d'environ 5700 m² à parfaire par voie de géomètre. Celle-ci garantit la possibilité d'aménagement à terme d'une liaison pour les modes doux entre le Chemin de Pontarlier qui dessert notamment le Collège Maryse Bastié et l'avenue Charles Laurent-Thouvery. Le futur aménagement permettra également à la collectivité, si elle le souhaite, d'urbaniser le reste des terrains.

Il est donc proposé de céder un terrain d'une surface d'environ 5700 m² à parfaire par voie de géomètre au prix de 20 €/m².

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 14 décembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la cession d'une parcelle d'environ 5700 m² issues des parcelles BR n° 47 et n° 209 à parfaire par voie de géomètre,
- **DE PRÉCISER** que cette cession sera réalisée moyennant le prix de 20 €/m² à la SCCV Les Mesnils Pasteur,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
 - Déposer un permis de construire au plus tard le 30 mars 2024,
 - Signer l'acte authentique de vente au plus tard le 31 octobre 2024 après l'obtention du permis de construire purgé de tous recours,
 - Débuter les travaux de construction (situation attestée par le dépôt en Mairie de Dole de la déclaration d'ouverture de chantier) au plus tard trois mois après la signature de l'acte de vente, l'inobservation de cette clause pouvant conduire à la résiliation de la vente avec restitution du prix de vente minoré de 10% à titre de dommages et intérêt. Dans cette hypothèse, le vendeur fera connaître sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire,
 - Terminer le chantier (situation attestée par le dépôt en Mairie de Dole de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) au plus tard 24 mois après la signature de l'acte de vente,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN	POUR : 35	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- SCCV Les Mesnils Pasteur-6 rue Louis Garnier-BP 1513-25008 BESANÇON
- Maître Dominique RUEZ-rue Macedonio Melloni-39100 DOLE

Fait à Dole, le 18 décembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON



**CESSION A LA SCCV LES MESNILS
PASTEUR**

